



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit de grève

Question écrite n° 105304

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le droit de grève des casinos et établissements de jeux dont l'entreprise effectue une délégation de service public. Il lui demande de préciser, dans le cas d'un mouvement social, si un délai de préavis de grève est opposable aux salariés et, le cas échéant, quelle serait la durée éventuelle de ce préavis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105304

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3587

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)